

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Conservatoire Maurice André
Alès Agglomération
Tel : 04 66 92 20 82
Réf :2025-23-01 CS/GC/SC

Objet : Convention à titre gracieux de mise à disposition des locaux du conservatoire de musique Maurice André avec La Verrerie pôle national cirque Occitanie dans le cadre de l'organisation d'une résidence du mardi 25 février au mardi 4 mars 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant la demande de mise à disposition de locaux faite par La Verrerie pôle national cirque Occitanie pour organiser une résidence avec une action culturelle et une sortie de résidence,

Considérant la possibilité de mettre à disposition les locaux du conservatoire de musique Maurice André à La Verrerie pôle national cirque Occitanie,

Considérant l'intérêt des activités proposées par La Verrerie pôle national cirque Occitanie pour le territoire, la mise à disposition de locaux sera consentie à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition de locaux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et La Verrerie pôle national cirque Occitanie représentée par sa directrice, Mme Sylviane MANUEL et dont le siège social est situé pôle culturel de Rochebelle – chemin de Saint-Raby 30100 Alès.

ARTICLE 2 :

La mise à disposition porte sur les locaux du conservatoire Maurice André situé sur la ville d'Alès et permettra à La Verrerie pôle national cirque Occitanie d'organiser une résidence intitulée « DJ Sirius Clown » avec la compagnie Les Enfants Sérieux, du mardi 25 février au 4 mars 2025. Une action culturelle sera organisée avec les élèves de la classe théâtre le lundi 3 mars 2025 à 18h. Une sortie de résidence est prévue le mardi 4 mars 2025, à 19h.

ARTICLE 3 :

Les modalités et les conditions de la mise à disposition seront précisées dans la convention.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 21 FEV. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

